

11/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
DE LA COMMUNE DE FLINES LEZ RACHES

L'an Deux Mille vingt-trois le 11 avril à 18 heures 30 minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de Flines Les Râches s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la vice-présidence d'Annie MONNIER, Vice-Présidente, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 4 avril 2023.

Présentes : Annie Monnier, Annie Butruille, Charafa Ben Lebsir, Christelle Lambert, Pierrette Loquet, Noëllie Rapisarda, Françoise Pasbecq, Brigitte Deregnacourt,

Absente : Véronique Pollet

Excusés : MM. Annie Goupil, Josiane Delattre, Daniel Deregnacourt, Laurence Dufour (donne pouvoir à A. Monnier)

**Objet : Dénomination et achats concernant le bon d'alimentation et le bon d'alimentation remplacement chauffage**

Madame la Vice-Présidente informe les membres de la commission de l'utilisation du bon d'alimentation et du bon d'alimentation remplacement chauffage dans d'autres domaines que l'alimentaire comme les produits d'hygiène, les produits ménagers, la presse et les aliments et produits pour animaux.

Après avoir pris connaissance de la note de synthèse, après en avoir délibéré à l'unanimité soit 9 voix, il a été décidé de modifier l'usage et l'intitulé de ces bons pour que les familles du CCAS puissent les utiliser dans le domaine alimentaire, de l'hygiène, des produits ménagers et de la presse. Par contre ces bons ne permettront pas d'acheter des produits et aliments pour animaux.

Une modification sera faite pour l'utilisation de ces bons.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif de Lille. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Fait et délibéré les jours, mois et ans  
susdits  
Pour copie conforme

La Vice-Présidente du CCAS

Signé

Annie MONNIER